Docusign Envelope ID: E4AAA7D7-7B9D-871D-81B8-E86520541D5C

dorsal
le service public du numérique en Limousin

N°974

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 15 octobre 2026

Objet : Programme quinquennal contractuel ramené à un programme triennal au vu de la fin du contrat signé avec Axione Limousin en 2029 - Période juin 2026 – juin 2029

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six (06) octobre 2026, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix *Présents : 31 (dont 4 procurations) -111 voix* *Votants : **31 Pour** soit **111 voix***

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT – PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Région Nouvelle Aquitaine
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2ème VP – procuration donnée à Mr Bost	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean François CHEVREUIL – 2 voix – PRESENTIEL	Conseiller Délégué Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Marie MOULIN – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Laurent SARFATI- 2 voix – (suppléant de Mr Coutaud) – VISIO	Conseiller Communautaire Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – 6 voix – procuration donnée à Mr Carcat	Présidente du Département de la Creuse
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3ème VP – procuration donnée à Mr Victor	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Henri LECLERE – 1 voix – procuration donnée à Mr Marty	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Thomas MARTY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Cyril VICTOR – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr Bastien PETIT-COULAUD– 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mr Sandrine MONTAGNE – 1 voix – VISIO	Conseillère comm CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mme Annick MORIZIO – 6 voix – (suppl de Mr Leblois) PRESENTIEL	Vice-Présidente Département de la Haute-Vienne
Mme Bernadette TROUBAT – 6 voix – (suppl de Mr Destruhaut) PRESENTIEL	Conseillère Départementale de la Haute-Vienne
Mr Jérôme FRAISSE – 2 voix (suppléant de Mme Kiss) VISIO	Conseiller Municipal de la Ville de Limoges
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO	Président CC Briance Combade
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Cédric BODAK – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux
Mr Alain JOUANNY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Alain PERABOUT– 1 voix – (suppléant de Mr Faucher) VISIO	Conseiller communautaire CC Noblat
Mr Jacques LACROIX – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin
Mr Jean-Bernard DOGNON – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Chalus
Mr Christophe BREUIL – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller Délégué CC du Pays de St Yrieix
Mr Philippe LACROIX – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC POL
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC PORTES VASSIVIERE
Mr Jean DU BOUCHERON – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Val de Vienne

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1ER VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Philippe VIDAU – 5ème VP – (et sa suppléante) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Serge PALLOT – (et son suppléant) – 2 voix	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Eric BELLOUIN – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Fabien MATHIEU – (et sa suppléante) – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Eric CISCARD – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrézien
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Etienne ROGER – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC V.E.M.
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Pierre PEYRAMAURE – (et sa suppléante) – 2 voix	Délégué Communautaire Syndicat de la Diège
Mr Samuel MOUTY – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué Communautaire Syndicat de la Diège
Mr Eric BODEAU – (et son suppléant) – 6 voix	Conseiller Départemental de la Creuse
Mr Jean-Paul CHAPUT – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Grand Sud
Mr Fabrice DELAPORTE – (et sa suppléante) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Etienne LEJEUNE– (et sa suppléante) – 1 voix	Président de la CC Pays Sostranien
Mr Benjamin BATTISTINI – (et sa suppléante) – 2 voix	Conseiller Municipal Ville de Limoges
Mr Charles COLAS – (et sa suppléante) – 2 voix	Conseiller Municipal Ville de Limoges
Mr Michel JANDAUD (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC ELAN
Mr Jean-Marie HORRY – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC ELAN
Mr Francis MARTIN – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Hervé BEAUDET – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC POL

REÇU EN PRÉFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728658-20261015-CS127_D974-

Docusign Envelope ID: E4AAA7D7-7B9D-871D-81B8-E86520541D5C

Conformément aux articles 20.1.3 et 21 du contrat de concession, Axione Limousin doit établir chaque année, avant le 1er septembre, un programme quinquennal de travaux complémentaires à réaliser pour les cinq années à venir ou jusqu'à la fin du contrat.

Jusqu'en 2024, le programme tenait compte de la fin de contrat initiale, soit 2025.

Au vu des sommes restant à mobiliser, il a été proposé, en 2025, de planifier le programme quinquennal sur les années restantes jusqu'à la fin du contrat révisée soit jusqu'en 2029.

Le programme proposé est donc basé sur les trois années restantes.

Le **programme de juin 2026 à juin 2029** a été proposé par Axione Limousin dans les temps impartis.

Ce programme est soumis à l'agrément du comité syndical conformément aux dispositions de l'article 14 du contrat.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'accepter le programme triennal pour la période de juin 2026 à juin 2029 proposé par Axione Limousin.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

DocuSigned by:
F34FA9DD6D66472...

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 27/10/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728658-20261015-CS127_D974-